



**Syndicat Mixte des Transports du Petit Cul de Sac Marin**

**RAPPORT DE PRESENTATION DE L'AVENANT TRANSACTIONNEL AUX MARCHES DE  
TRANSPORT SCOLAIRE SUR LE TERRITOIRE DE CAP EXCELLENCE**

Par délibérations n°13-04-2019 et n°20-09-2019 en dates respectives des 16 avril et 24 septembre 2019, le Syndicat Mixte des Transports a autorisé la conclusion d'un marché de transport scolaire avec les titulaires des 23 lots qui suivent :

- |                              |                               |
|------------------------------|-------------------------------|
| 1. TRANSPORTS DU CENTRE ;    | 13. CGTS ;                    |
| 2. CGTS ;                    | 14. GROUPEMENT EPE TVR MJNP ; |
| 3. SARL TRANSLOM ;           | 15. VOYAGEURS ;               |
| 4. CGTS ;                    | 16. EURL CONCEPT TRANSPORT ;  |
| 5. EURL CONCEPT TRANSPORT ;  | 17. SARL AZUR TRANSPORT ;     |
| 6. TRANSPORTS DU CENTRE ;    | 18. GROUPEMENT EPE TVR MJNP ; |
| 7. CGTS ;                    | 19. CGTS ;                    |
| 8. CGTS ;                    | 21. EURL CONCEPT TRANSPORT ;  |
| 9. SA PAJAMANDY ;            | 22. EURL CONCEPT TRANSPORT ;  |
| 10. EURL CONCEPT TRANSPORT ; | 23. EURL CONCEPT TRANSPORT ;  |
| 11. SA PAJAMANDY ;           | 24. TRANSCOM L VOYAGES.       |
| 12. VOYAGEURS ;              |                               |

Le marché est un accord-cadre à bons de commande passé pour une durée d'un an renouvelable 3 fois à compter de sa notification.

La notification a été effectuée au mois de juillet 2019 et le démarrage au mois de septembre 2019.

Le marché a donné lieu à des renouvellements à chaque échéance annuelle conduisant à l'achèvement pour chacun des lots au mois de juillet 2023.

Conformément aux dispositions de la réglementation, l'exécution des prestations s'est poursuivie jusqu'au 23 décembre 2023 en application d'un bon de commande du mois de juin 2023 délivré pour chacun des lots avant l'échéance du marché.

Compte tenu de l'échéance du marché précédent, la consultation pour le renouvellement des marchés a été engagée pour 24 lots avec un appel public à la concurrence du 12 septembre 2023 prévoyant une date limite de réception des offres au 22 novembre 2023.

L'analyse des offres a été engagée et malgré l'obtention de réponses sur chacun des lots, la consultation n'a pas été fructueuse.

23 lots sur 24 ont obtenu en réponse des offres de prix s'élevant de 2 à 3 fois l'estimation de l'Administration, avec pour certains lots des éventails de prix très élevés permettant difficilement d'identifier le bon prix pour la prestation.

En outre, nombre de réponses comportent des omissions d'éléments importants de l'offre décisifs pour l'appréciation. La plupart des offres, lorsqu'elles ne sont pas incomplètes, sont largement supérieures aux estimations.

Seul le lot n°11 dans le cadre de la consultation pourrait prétendre à une appréciation favorable. Même s'il est considéré qu'il peut donner lieu à une amélioration.

Ainsi, compte tenu des insuffisances des offres reçues pour l'ensemble des lots, la décision d'abandon de la consultation a été prise et ainsi que celle de relance de la consultation par un nouvel appel d'offre concernant les 24 lots du marché.

L'aboutissement de cette nouvelle consultation compte tenu des délais de publicité incompressibles et du temps de l'analyse des offres, et du délai de suspension de la signature des marchés attribués, ne peut avoir lieu au mieux avant 3 mois, soit le 31 mars 2024.

Il importe d'être en mesure de répondre à la nécessité d'assurer la continuité du service de transport des élèves entre le terme initial du marché le 23 décembre 2023 et l'aboutissement de la nouvelle consultation pour l'attribution des 24 lots prévu à titre prévisionnel pour le 31 mars. Trois mois de prestations de transport sont donc nécessaires pour assurer cette continuité du service.

En l'absence de cadre contractuel en cours de validité, la poursuite de l'exécution de la prestation avec les titulaires actuels des différents lots du marché arrivés à échéance, apparaît comme la seule solution permettant de répondre aux contraintes matérielles de la mise en place du nouveau marché et de garantir l'exécution du service dans les délais, ce qui motive la proposition tendant à engager une démarche transactionnelle avec le titulaire de chacun des lots. La transaction emprunterait la forme d'un avenant comportant l'engagement des titulaires actuels du marché de poursuivre pendant 3 mois (janvier, février, mars 2024) l'exécution de leurs prestations, dans l'attente de l'aboutissement de la consultation qui est en cours pour le renouvellement de ces marchés.



Les conditions de l'avenant transactionnel seraient du point de vue des prix celles du marché initial arrivé à échéance. Soit pour les 3 mois de prestation, compte tenu des prix du marché initial, les montants suivants pour chacun des lots :

Intitulé des lots	Nombre de circuits	Prix journalier/lot	Jours de rotation par semaine	Période d'arrêt envisagée
				Pâques
Lot 1	4	416,25 €	4	15 817,50 €
Lot 2	5	785,90 €	4	29 864,20 €
Lot 3	2	233,19 €	4	8 861,22 €
Lot 4	1	197,47 €	4	7 503,86 €
Lot 5	2	152,77 €	4	5 805,26 €
Lot 6	4	712,60 €	5	34 204,80 €
Lot 7	5	912,60 €	5	43 804,80 €
Lot 8	1	510,20 €	5	24 489,60 €
Lot 9	4	2 241,90 €	5	107 611,20 €
Lot 10	2	229,27 €	5	11 004,96 €
Lot 11	7	3 649,03 €	5	175 153,44 €
Lot 12	5	803,11 €	5	38 549,28 €
Lot 13	5	1 717,25 €	5	82 428,00 €
Lot 14	6	1 158,40 €	5	55 603,20 €
Lot 15	2	514,67 €	5	24 704,16 €
Lot 16	1	142,95 €	5	6 861,60 €
Lot 17	3	419,42 €	5	20 132,16 €
Lot 18	1	167,29 €	5	8 029,92 €
Lot 19	4	740,72 €	5	35 554,56 €
Lot 20				
Lot 21	1	138,10 €	5	6 628,80 €
Lot 22	2	357,47 €	5	17 158,56 €
Lot 23	1	196,18 €	5	9 416,64 €
Lot 24	1	189,45 €	5	9 093,60 €
				778 281,32 €

L'avenant transactionnel comportera à titre de concession des titulaires, la renonciation par ceux-ci à tout droit de révision des prix pour les prestations objet de la transaction.

La concession comportera en outre renonciation par les titulaires à toute réclamation, contentieux, recours amiable ou judiciaire portant sur l'objet et les dispositions du présent avenant transactionnel.

Vu la délibération N° 13-04-2019 du 16 Avril 2019 rectifiée par la délibération N° 20-09-2019 du 24 septembre 2019 autorisant la signature des marchés de transport scolaire du SMT sur une durée d'un an renouvelable trois fois ;

Vu la procédure de marché numéroté SMTPCSM\_MFS\_02\_2023 lancée le 12 septembre 2023 sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour le renouvellement des marchés de transport scolaire sur le périmètre du SMT ;

Vu la décision de classer sans suite la procédure intervenue le 11 décembre 2023 après analyse des offres ;

Vu la circulaire ministérielle du 6 avril 2011 encourageant le recours à la transaction pour le règlement amiable des conflits ;

Considérant que la convention envisagée pour chaque lot reste inférieure à 8% des engagements totalisés sur le lot au cours de la période 2019-2023 ;

Considérant que la crise sanitaire du COVID 19 a perturbé l'exécution des prestations notamment au cours des mois de mars à mai 2020 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public des transports scolaires ;

Considérant le projet d'avenant transactionnel joint en annexe au présent rapport de présentation ;

Afin d'assurer la continuité du service public de transport scolaire sur le périmètre du SMT durant la période allant du 1er janvier au 30 mars 2024 et, en particulier, sur les communes membres de CAPEXCELLENCE, **il est proposé à la Commission d'Appel d'Offres d'émettre un avis favorable sur l'avenant transactionnel avec les titulaires des lots du marché précédent, aux conditions antérieures, conformément au projet de convention annexé au présent rapport, aux montants figurant dans le tableau ci-dessus** (l'avenant transactionnel prendra en compte le bon de commande rectificatif émis sur chacun des lots incluant la période à couvrir pour assurer la continuité du service public).